

LE POINT SUR LE LYCÉE



S O M M A I R E

Pages 2-3

- Texte du CN
- Orientation

Page 4

- Accompagnement
- Horaires-élèves
- Interdisciplinarité

Page 5

- La culture commune au lycée
- La Seconde générale : comment construire la détermination ?

Pages 6-7

- Principes de construction des parcours
- Baccalauréat
- Voie technologique

Page 8

- Le travail en groupes : pour quoi faire ?
- Intervention Stéphane Bonnéry

Document réalisé par :

Dominique Balducci,
Bruno Bitouzé,
Mireille Breton,
Marylène Cahouet,
Romain Gény,
Michel Grasselli,
Roland Hubert,
Ingrid Huet,
Sylvie Obrero,
Thierry Reygades,
Mireille Schohn,
Valérie Sipahimalani,
Isabelle Truffinet

Pour un lycée démocratique

L'unité, la force et la persistance du mouvement contre le projet de réforme du lycée a contraint le ministre au recul. Lui qui s'obstinait à vouloir le mettre en œuvre dès la rentrée 2009, a dû céder en annonçant en décembre le report de toute réforme. Pour tenter d'éteindre l'incendie qu'il avait allumé et qu'il entretient en maintenant les suppressions de postes à la rentrée 2009, il a fait appel au président de la République pour rassurer. Lors de ses vœux à St-Lô, largement boycottés par les personnels et les organisations syndicales, ce dernier a déclaré « on fera cette réforme sans enlever un centime et sans supprimer un poste au niveau du lycée ». Cela conforte le SNES dans sa lutte contre la politique budgétaire du gouvernement, qui sacrifie l'avenir des jeunes et agresse les personnels dans leur professionnalité.

Dans cette nouvelle situation, la responsabilité du SNES d'imposer un véritable cadre de discussions et de consultations est première, tout comme l'est l'urgence de porter ses propositions pour un lycée démocratique qui réponde aux défis de l'élévation des qualifications de tous et de la lutte contre les inégalités sociales dans l'accès aux savoirs. D'autant que la crise économique et sociale va, à l'évidence, valoriser l'importance et la fonction protectrice du diplôme.

C'est ainsi que, sur le fond, le SNES a déjà précisé au ministre qu'aucune discussion ne pouvait s'engager sans que soient repris les éléments qui avaient été actés en décembre : baccalauréat maintenu comme premier grade universitaire, maintien de la voie technologique, abandon du « lycée modulaire », abandon de la limitation uniforme et unilatérale de l'horaire élève, affirmation du maintien de la définition hebdomadaire des services des personnels. Ces conditions sont d'autant plus incontournables qu'un ensemble d'organisations a lancé un appel contenant neuf propositions (voir site du SNES) qui visent à reprendre le projet initial du précédent « pilote de la réforme », projet qui a été massivement rejeté par la communauté éducative. Sur la forme, le SNES ne peut se contenter de la désignation d'un nouveau chargé de mission n'ayant aucun pouvoir décisionnel, le seul « pilote » possible est le ministre lui-même. Il n'est pas acceptable que la réflexion sur l'avenir du lycée n'associe pas largement, et dans un cadre permettant le débat, l'ensemble des personnels. Cela impose de définir dès maintenant les conditions de leur consultation. À cet égard le SNES ne peut accepter que le ministère lance dans 100 lycées, sans consultation préalable et en détournant des moyens conséquents, une expérimentation de dispositifs que la profession a déjà rejetés à l'automne.

Ce document fait le point sur les principes que porte le SNES pour une réforme démocratique du lycée et a pour ambition de lancer le débat, dans la suite des états généraux du 29 novembre 2008, sur un ensemble de propositions qui, par ailleurs, seront au cœur de la réflexion du congrès national fin mars. ■

Roland Hubert, *cosecraire général*

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, de vos propositions : lycees@snes.edu



L'Université Syndicaliste, supplément à L'US n° 677 du 2 février 2009,
hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.
Directeur de la publication : Serge Chatelain (serge.chatelain@snes.edu)
Compogravure : C.A.G., Paris – imprimerie : SIEP, Bois-le-Roi (77) – N° CP : 0113 5 06386 – ISSN n° 0751-5839

Les poursuites d'études des bacheliers

AU 31 OCTOBRE 2002

Bacheliers			
	Général	Techno.	Pro.
CPGE	16,0	1,6	0,0
DEUG/PCEM	52,4	16,7	8,4
IUT	11,8	10,3	0,5
STS	6,6	50,1	24,9
Autres formations (y. c. non sup.)	10,9	12,1	10,6
TOTAL	97,7	90,8	44,4
Formation en alternance	1,7	7,4	15,9

Par rapport à 2002, à la rentrée 2007, on note un recul des orientations vers les formations supérieures dans tous les domaines tous bacs confondus mais plus marqué pour les bacheliers technologiques.

Effectifs à la rentrée 2007

72,4 % des classes de Seconde comptaient trente élèves et plus, dont 17,5 % plus de 34 ! C'est toujours la classe la plus chargée du système éducatif. Les conditions d'enseignement et d'apprentissage pour les élèves y sont des plus difficiles.

Comment dans ce cadre, faire réussir des jeunes qui arrivent au lycée de collèges différents ? Si on veut vraiment enrayer les taux d'échec et de redoublement qui sont les plus élevés dans la scolarité des élèves, la priorité est bien de réduire les effectifs !



NOS PROPOSITIONS

Une vraie réforme du lycée doit être guidée par le souci de la démocratisation et de l'amélioration des conditions de travail des personnels. Elle doit se faire en lien avec une réflexion sur les réformes nécessaires du collège et de l'Université.

1. Réduire les effectifs des classes.

2. Remettre les contenus au cœur de la réflexion.

Le lycée général et technologique doit être guidé, lui aussi, par les principes de la culture commune : le lycée forme le citoyen et prépare aux études supérieures ; le lycée technologique est fondé en outre sur le principe de la double finalité (formation citoyenne et préparation aux formations professionnelles du supérieur). Des contenus solides de formation sont donc indispensables : on ne peut réfléchir sur une réforme du lycée sans commencer par s'interroger sur les missions de celui-ci, et en ne parlant que des structures.

3. Poser la question des horaires de façon plus pertinente, en prenant en compte la réalité du travail des élèves et la diversité des séries.

Poser la réduction horaire comme un préalable est une réponse démagogique alors qu'il faudrait repenser le temps de l'ensei-

gnement, varier les modalités du travail des élèves et leur donner les moyens effectifs d'un travail en autonomie, ce qui passe par un horaire-prof supérieur à l'horaire élève.

4. Proposer des situations d'apprentissage diversifiées aux élèves d'une classe (dédouplements, séances en groupe de taille très réduite...) pour créer toutes les conditions de la réussite scolaire, mais aussi aider les lycéens dans leur apprentissage de l'autonomie.

5. S'attaquer réellement à la difficulté scolaire qui doit être traitée prioritairement par l'enseignant « dans le cours », mais il faut pour cela des conditions de travail améliorées. Des effectifs surchargés empêchent la diversification des pratiques pédagogiques, obligent souvent les enseignants à recourir au « cours magistral » et à une pédagogie implicite, souvent problématique pour les élèves en difficulté. La lutte contre l'échec scolaire demande des moyens à mettre en œuvre de la préscolarisation des deux ans à la Troisième de collège, et c'est dans cette dynamique que doit s'inscrire la remédiation en lycée.

6. Faire de la classe de Seconde une véritable classe de détermination. Il faut à la fois du temps et des structures pour permettre aux enseignants de remédier aux dif-

Une autre conception de l'orientation

Mieux accompagner l'élaboration des projets d'orientation correspond à une demande unanime. Mais derrière cet apparent consensus se cachent des conceptions très différentes quant à la nature et aux finalités de la démarche.

LES PROPOSITIONS DU SNES

- » La réflexion sur l'avenir doit servir de levier au développement des ambitions scolaires, à l'élargissement des centres d'intérêts, à la construction de parcours de réussite. Elle ne peut s'inscrire dans une logique valorisant uniquement les trajectoires linéaires, basées sur une gestion économe des flux d'élèves.
- » Elle doit s'accompagner d'un respect du vœu des élèves et des avis des conseils de classe dans le choix des enseignements de détermination, des options et des spécialités professionnelles. Ce qui suppose que l'offre de formation ne soit pas pilotée par les lobbies professionnels locaux
- » Elle doit s'appuyer sur une action conjointe des CO-Psy et des enseignants permettant aux premiers d'apporter leur éclairage de psychologue sur la dynamique de développement de l'élève, ses projets, son rapport aux études, ses difficultés éventuelles, les solutions de formation et de qualifications possibles, et aux seconds d'aider les élèves à mieux comprendre les exigences du travail au lycée ou dans le supérieur.
- » Elle suppose d'en finir avec les discours incantatoires qui font de l'information sur les métiers les ressources de la motivation des élèves. Il faut, en revanche, travailler véritablement sur les enjeux d'une découverte professionnelle qui ne s'apparente pas à un message propagandiste mais aborde les vraies questions de l'exercice d'un métier. Comment le faire sans les CO-Psy ?
- » Ces propositions supposent de relancer un plan de recrutement pour parvenir à une prise en charge de 1 000 élèves par conseiller comme première étape.

POUR UN LYCÉE DÉMOCRATIQUE



© Daniel Maunoury

facultés des élèves, et une organisation qui permette aux élèves de préparer leur orientation ultérieure. L'articulation entre le tronc commun et les options, ainsi qu'entre les enseignements de Seconde et ceux du cycle terminal, doit être repensée. Le maintien de l'enseignement de détermination facultatif doit permettre aux élèves de découvrir des disciplines qui n'existent pas au collège, ou qui y sont enseignées de manière optionnelle. Il faut proposer à l'issue de la Seconde des passerelles pour la série de leur choix, en assurant les conditions de leur réussite. À la logique ministérielle du tout modulaire, le SNES oppose celle de l'option.

7. Maintenir et diversifier les séries de l'enseignement général. Elles sont efficaces si elles sont équilibrées (suffisamment larges et typées) et diversifiées (ce qui est nécessaire pour offrir différentes voies de réussite) afin d'assurer l'égalité entre élèves. Nous refusons la hiérarchisation des séries et des voies, qui reproduit dans l'école des hiérarchies sociales injustes. Toutes les séries doivent être des voies de réussite, et il est absurde de hiérarchiser les contenus en fonction de leur prétendue « utilité ».

Il faut rénover la série L : elle apparaît trop souvent aux élèves comme étant « spécialisée par défaut ». Il faut à la fois en refaire une « série générale », (rétablir un enseignement solide de mathématiques), et lui donner une identité plus forte (place de la philosophie

dès la classe de Première ? renforcement des enseignements artistiques ?) et plus attractive. La « suprématie » de la série S est liée à son contenu mais aussi aux stratégies individuelles des familles. Il faut lutter par l'information contre ces pratiques (renforcées par la réforme Darcos). Ne doit-elle pas être rééquilibrée pour répondre mieux à la diversité des disciplines enseignées ?

Quant à la série ES, son équilibre, sa réussite et sa contribution à la démocratisation du baccalauréat sont reconnus par tous... pourquoi vouloir la faire disparaître ?

8. Renforcer les séries technologiques. Les enseignements doivent permettre la poursuite d'études, et pas seulement vers le BTS. Il faut maintenir à ces formations leur spécificité qui permet des enseignements exigeants tant dans les disciplines générales que technologiques. La mise en cohérence des enseignements suppose une organisation qui ne peut se fondre dans l'organisation en « briques » et « modules » tels que ceux présentés par la réforme Darcos. Une véritable voie technologique demande des enseignements lourds et ne peut se résumer à un saupoudrage de modules technologiques. Le SNES demande le rétablissement des formations BEP, l'arrêt de la généralisation de la réforme du bac pro en trois ans, qui va se substituer au bac techno actuel alors que ces deux bacs ont leurs finalités propres.

9. Multiplier les passerelles entre les séries

et voies de formation, pour éviter les sorties sans qualification ou les arrêts trop précoces des études. Ces passerelles doivent permettre à un élève de passer d'une série à l'autre en cours de formation. À la logique de Darcos consistant à accélérer les flux d'élèves, il faut réfléchir au doublement. Si on ne peut le défendre par principe, il ne peut pas être rejeté catégoriquement, mais pourrait être évité plus souvent si les enseignants avaient le temps de s'occuper plus individuellement, dans leur cours, des élèves les plus en difficulté.

10. Renforcer le travail intercatégoriel et interdisciplinaire.

Pour le SNES, la classe de Seconde doit devenir une classe de détermination, ce qu'elle n'a jamais été, ouvrant sur le maintien de séries diversifiées, qui permettent à la fois l'acquisition d'une solide culture commune, répondent aux attentes des élèves et débouchent sur des perspectives de formation. La solution n'est pas dans l'atomisation des formations et l'individualisation des choix, mais dans une offre à la fois cohérente, claire et diversifiée. Rien ne prouve l'efficacité d'un découpage des enseignements en modules semestrialisés. Le SNES refuse la semestrialisation et la modularisation de l'ensemble des enseignements, ce qui tendrait à les dénaturer et qui s'inscrirait dans une logique de dérégulation de l'école et de casse des statuts des personnels. La question des passerelles est décisive car ce sont elles qui doivent donner la souplesse au système et rassurer des élèves peu désireux de figer rapidement leur choix d'orientation. Ce sera envisageable dans le cadre d'un travail approfondi mené en équipes au sein de la communauté éducative où la place des conseillers d'orientation psychologues doit être renforcée.

Ces quelques pistes, non exhaustives, montrent ce à quoi pourrait ressembler une réforme du lycée qui aurait vraiment à cœur de démocratiser l'école, de permettre à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, de réussir à l'école. Il est urgent de mener le débat non seulement pour dénoncer la réforme Darcos qui n'est que reportée, mais pour convaincre la profession, mais aussi et surtout les élèves et les parents de la pertinence de nos revendications. Une telle réforme doit également s'opérer dans le cadre d'une réflexion sur les missions du collège. C'est le sens que le SNES entend donner à la construction d'une culture commune. ■

« L'ACCOMPAGNEMENT » EN LYCÉE

Si le projet Darcos présentait de nombreuses zones d'ombre, un point était affirmé avec constance : la nécessité d'intégrer dans l'horaire du lycéen un temps dégagé pour l'accompagnement éducatif, reprenant une demande des lycéens et des parents d'élèves. Prenant la forme d'un module de trois heures, cet accompagnement devenait au fil des semaines un véritable fourre-tout (orientation, aide aux devoirs, soutien, approfondissement, travail méthodologique...). Cette proposition s'inscrivait dans l'air du temps, le débat sur l'éducation à la mode Darcos ne concernant que les actions faites « hors des cours » (accompagnement éducatif en collège, dispositif de réussite scolaire et stages de LV pendant les vacances...).

Le contenu même de l'accompagnement appelle une définition qui influe sur la mise en œuvre. Ne faut-il pas d'abord décrire la

demande des lycéens ? Le travail personnel demandé au lycée qui repose souvent sur des attentes et des exigences implicites, peut paraître en rupture avec ce qui était demandé au collège... Cette forme d'autonomie s'apprend et suppose que les attentes soient plus explicites.

La demande recouvre parfois un besoin de soutien : revenir sur des points du cours, combler des lacunes, favoriser l'oral, multiplier des exercices d'entraînement... Elle amène à interroger l'articulation entre le contenu du cours et ce qui se fait en dehors.

Bon nombre des demandes de soutien sont liées aux difficiles conditions d'enseignement (effectifs, horaires...). Il faut donc continuer à se battre pour obtenir des moyens permettant de varier les situations pédagogiques. Mais, faut-il s'en tenir à ces seules revendications ?

Pourrait-on régler les problèmes avec un



« horaire professeur » supérieur à l'horaire de la classe, ce qui permettrait à chacun d'aménager du temps pour l'accompagnement au sein de sa discipline (sur le modèle de l'aide individualisée de Seconde) ?

Faut-il prévoir un volant horaire dévolu à l'aide au travail personnel dans les emplois du temps des élèves, intégré dans nos services sans les alourdir ? Comment organiser de tels dispositifs (désignation des élèves, concertation pour qu'un lien se fasse avec les cours...) ? ■

QUELS PRINCIPES POUR L'HORAIRE-ÉLÈVE ?

L'horaire-élève doit pouvoir varier selon la série, le parcours suivi dans la série et le choix des enseignements de détermination et optionnels en Seconde. Il est donc absurde de le fixer unilatéralement et uniformément comme le proposait le projet Gaudemar. Mais peut-il excéder 32 heures ?

Une certitude : des horaires d'enseignement apparemment moins chargés peuvent donner lieu à plus de cours magistral, à plus de bachotage et à un renforcement de l'inégalité par la plus grande place laissée au travail à la maison. Le SNES revendique des heures d'enseignement plus riches en échanges et en travail de l'élève mais cela suppose qu'au-

cune classe de lycée ne comporte plus de 30 élèves, des heures en petits groupes d'élèves, des TP... pour varier les situations d'apprentissage, pouvoir pratiquer des pédagogies diversifiées et aider le lycéen en classe.



Le lycée doit aussi offrir pratiques sportives, artistiques... (en plus des heures d'enseignement). Il faut aussi que les élèves trouvent réellement des lieux de travail personnel (CDI, accès à l'ordinateur, salles d'études...). Cela implique des postes, des locaux, des moyens. Ainsi trouverait-on une meilleure réponse à la demande des lycéens : le temps scolaire ne doit pas se voir qu'en termes d'heures passées au lycée mais aussi en termes qualitatifs conjuguant heures d'enseignement et travail personnel.

Classe difficile pour l'élève qui doit s'adapter à de nouvelles exigences, la Seconde, maillon stratégique, exige une politique ambitieuse. ■

QUELLE INTERDISCIPLINARITÉ ?

L'interdisciplinarité construite sur des savoirs disciplinaires et appuyée sur des compétences documentaires est reconnue comme incontournable au lycée : construisant des ponts entre les disciplines, elle aide le lycéen à trouver sens à ses apprentissages, lui donne des clés pour un accès à l'autonomie dans son travail, lui permet un véritable travail collectif au sein d'un groupe et enfin favorise la conception d'une production. Elle est un élément important dans la préparation du lycéen à l'enseignement supérieur.

Toute organisation du lycée doit identifier des

horaires dévolus à des travaux interdisciplinaires qui ne peuvent être renvoyés à l'accompagnement, comme le faisait le projet ministériel, ou à une définition locale avec toutes les dérives que nous connaissons aujourd'hui en termes d'évaluation et d'organisation. On peut repérer deux formes différentes de cette identification dans le système actuel. Les TPE dans les séries générales (de même type que le PCPP dans la voie professionnelle) sont construits à l'extérieur des horaires disciplinaires (qui ont alors été réduits) et encadrés par des enseignants, de préfé-

rence intervenant dans la classe concernée. L'ancrage disciplinaire est assuré par les thèmes définis nationalement. Dans la nouvelle série ST2S, ce travail prend la forme d'AID installés dans les horaires de quatre disciplines qui leur consacrent trois semaines banalisées. Ces deux approches ont leur pertinence et leurs inconvénients, et elles ne s'opposent pas. Quelle que soit la forme choisie suivant les séries, le SNES porte l'idée que les travaux interdisciplinaires dans le cycle terminal peuvent être préparés par un travail documentaire obligatoire en Seconde dans une discipline. ■

LA CULTURE COMMUNE

La culture commune est l'ensemble des savoirs en construction (au sens large : connaissances, capacités, méthodes de travail, etc.) que doit maîtriser l'élève en fin de scolarité afin de comprendre le monde, de s'émanciper, d'exercer librement sa citoyenneté et de s'insérer dans la société. De par sa nature et la diversité des individus (car l'École s'est démocratisée et est d'autant plus confrontée aux inégalités produites par la société), différents parcours scolaires sont possibles et nécessaires pour que tous puissent y accéder : c'est ainsi que le SNES défend au lycée l'existence de trois voies (professionnelle, technologique et générale), elles-mêmes organisées en séries. Cette organisation permet de diversifier l'enseignement de chaque discipline (les mathématiques ne s'enseignent pas de la même manière en série L ou STG, même si les objectifs peuvent être proches). De la maternelle à l'Université, la culture commune est l'aboutissement d'une trajectoire

individuelle dans un système collectif se déroulant au lycée au sein d'une série. Cette culture ne peut prendre corps et sens que si chaque discipline y contribue en cohérence. C'est pourquoi nous demandons :

- que les programmes soient construits de manière à permettre le travail sur des objets communs ;
- que l'interdisciplinarité soit possible, tant par les contenus disciplinaires que par les horaires élèves et l'organisation des services ;
- que l'éventail de disciplines, mais aussi l'offre éducative, proposés aux élèves soient suffisants. La culture commune, en prise avec son époque, doit donc être l'aune à laquelle construire la scolarité, sans s'interdire de penser de nouveaux parcours (autour des arts, de l'EPS...) ou assemblages disciplinaires, de nouvelles disciplines (l'information-documentation, le droit...), de penser à la place de nouveaux objets (les questions d'éthique, le développement durable...). ■



Culture économique et sociale : quelle place au lycée ?

La culture économique et sociale contribue à la compréhension du monde par l'élève : elle vient utilement élargir le champ de la culture commune à partir du lycée. Pourtant, tous les lycéens n'y accèdent pas. Peut-on accepter que ces savoirs, eux aussi émancipateurs (et à ce titre la cible d'attaques répétées), échappent à tant de jeunes ? Dans le cas contraire, quelles peuvent être les solutions pour remédier à cette situation problématique ?

LA CLASSE DE SECONDE

Avec l'objectif d'augmenter les taux d'accès au baccalauréat, la Troisième n'est plus, de fait, une classe de fin de scolarité. La Seconde doit à la fois se concevoir dans un continuum cohérent et en rupture puisque le lycée doit permettre au jeune de construire progressivement des choix, de se spécialiser. Même si elle constitue un cycle, elle ne peut être pensée en soi mais doit s'articuler en aval avec les séries, en amont avec le collège. Il est alors impératif de partir de nos propositions sur la diversification pour réfléchir à la Seconde. L'organisation de cette classe doit répondre en priorité aux questions centrales : « *Comment assurer le lien avec le collège, permettre l'adaptation au lycée, des choix pour le cycle terminal qui ne soient pas irréversibles et la connaissance des disciplines nouvelles ? Comment offrir des parcours plus divers ? Comment assurer le maintien de la voie technologique et de ses spécificités ?* ».

Dans la recherche de la cohérence entre tronc commun et disciplines de détermination, entre les disciplines de détermination, et de l'équilibre entre enseignements obligatoires et enseignements au choix, deux logiques extrêmes s'opposent :

- un tronc commun restreint aux disciplines obligatoires partout dans le cycle terminal (français, mathématiques, histoire-géographie, langues vivantes, EPS), jouant un faible rôle

dans la détermination construite par le choix plus important et plus ou moins fléchi de disciplines de détermination et d'options facultatives. Les règles de ce choix constituent alors un enjeu majeur ;

- un tronc commun avec toutes les disciplines centrales de toutes les séries et qui contient alors les champs technologique, économique et social, voire artistique, complété par des enseignements au choix ou facultatifs. La détermination serait alors assurée par la rencontre obligatoire, imposée à tous dans le tronc commun, des champs qui spécifient ensuite les différents parcours.

Le choix d'une organisation doit intégrer la nécessité d'assurer une culture commune, quel que soit le parcours choisi par le lycéen, sans interdire la possibilité d'une orientation dans une série générale ou technologique. Cela impose de concevoir cette culture commune, non comme la simple juxtaposition de toutes les disciplines qui entraînerait un émiettement inefficace dans un horaire-élève qui n'est pas extensible, mais comme un ensemble de connaissances et de méthodes acquis par un équilibre disciplinaire cohérent.

On peut légitimement penser que les disciplines nouvelles au lycée (culture économique et sociale, culture technologique) soient offertes à tous. Comment définir cette offre, avec quelle forme d'obligations ? Faut-il



abandonner des disciplines enseignées au collège (comme c'est le cas actuellement pour les enseignements artistiques) ? Peut-on conserver le principe actuellement en vigueur d'enseignements généraux qui seraient dérogatoires (par exemple abandon des SVT quand il y a choix de certains enseignements technologiques) ? ■

CYCLE TERMINAL : PRINCIPE DE CONSTRUCTION DES PARCOURS

La démocratisation est en panne depuis les années 90. Mais il faut rappeler aussi les succès de l'école et le gigantesque effort qui a été fourni dans les années 80. Cependant il faut en voir les limites. Si une bonne partie des classes moyennes a aujourd'hui un accès élevé à l'enseignement supérieur, il reste beaucoup à faire pour les classes populaires. Tel est le défi que le SNES veut relever en défendant la scolarisation de tous jusqu'à 18 ans car tous les jeunes peuvent réussir dans l'une des trois voies du lycée.

Construire des enseignements en « écho »

Les sciences de l'ingénieur constituent une coloration du parcours scientifique S-SI. Elles y sont abordées en tant que champ disciplinaire.

En STI, les sciences et technologies industrielles sont abordées en tant que champ technologique et constituent le cœur de la formation.

Une correspondance entre les SI et les STI est donc évidente et l'on peut construire ces enseignements en « écho », ce qui permet les synergies et la construction de passerelles.

On pourrait imaginer d'autres exemples : une discipline communication en L faisant écho aux STG, la biologie le faisant aux SMS... et construire d'autres échos entre disciplines et champs technologiques en gardant les spécificités de chacun.

La démarche du SNES va à l'inverse de celle qu'a initiée Darcos à l'automne. Elle part d'abord des jeunes, de leur diversité, des inégalités sociales, culturelles dont souffrent les jeunes des milieux populaires. Avant de construire des structures, elle s'interroge sur la culture nécessaire à un lycéen pour continuer des études, s'insérer professionnellement, devenir un citoyen éclairé et une personne libre. Ce sont les savoirs qui structurent les missions de l'École : enseigner et éduquer. Le lycée unique, en créant un moule adapté à un seul type d'élèves, ne peut répondre à l'objectif de démocratisation que nous portons. La diversité des voies et des séries répond à la diversité des jeunes et à l'exigence de qualité et d'égalité en terme de richesse de formation, de poursuites d'études et de débouchés. Il ne saurait y avoir comme actuellement hiérarchie entre les voies, hiérarchie entre les

séries. Elles doivent toutes permettre une élévation des qualifications.

Cela suppose qu'on fasse un réel effort pour diversifier les programmes des disciplines générales en fonction des voies et des séries.

COMMENT ALLIER DIVERSIFICATION ET ÉGALITÉ ?

Le prérapport qui sert de base aux débats du prochain congrès du SNES propose une « méthodologie de construction » des séries renversant la conception actuelle qui part de l'*a priori* de la place incontournable de nombreuses disciplines, dites fondamentales, et préalable à toute réflexion sur l'architecture d'une série : « Une série se construit à partir de dominantes, de disciplines dites d'appui qui doivent garder leur spécificité et contribuer à l'identification de la série. Elle doit être ouverte à d'autres domaines pour permettre à la fois l'acquisition de la culture commune, le maintien d'une large palette d'orientation dans l'enseignement supérieur et enfin la prise en compte des goûts et des réussites des lycéens. ».

Les séries de la voie générale sont définies à partir des trois champs disciplinaires : scientifique, littéraire, sciences économiques et sociales.

Architecture générale d'une série :

- un bloc d'enseignements de spécialisation, annuels avec possibilité de deux horaires possibles aux choix de l'élève, épreuves terminales au bac. Il représente environ la moitié du volume global de l'horaire. Ce bloc est identique en Première et Terminale quant à sa composition, mais avec un volume global horaire légèrement supérieur en Terminale à celui de Première.
- un bloc d'enseignements généraux, obligatoires, annuels débouchant sur des épreuves terminales au bac. Ce bloc est construit en articulation avec celui de spécialisation et il est donc spécifique à chaque série ou sous-série. Il représente entre le tiers et la moitié du volume horaire global. Il peut être différent entre la classe de Première et celle de Terminale dans sa composition, et son horaire global est légèrement inférieure en Terminale à celui de Première.
- un bloc d'enseignements de « compléments, d'ouverture » : possibilité de semestrialisation ? Si oui, quels enseignements, quelles disciplines peuvent être offerts sous forme semestrielle ? Doivent-elles être offertes toujours sous forme annuelle et semestrielle, au choix de l'élève ? communs à plusieurs séries ? Quelle évaluation ? Un travail interdisciplinaire est installé au moins en Terminale, préparé en

Le baccalauréat reste un enjeu

En dépit des discours officiels qui se veulent rassurants, la vigilance s'impose pour garder au bac son statut actuel, d'autant que la loi d'orientation de 2005, dans son article 29, donne un cadre législatif à la prise en compte des résultats des contrôles en cours de formation, du contrôle continu, dans la délivrance des diplômes.

Le baccalauréat est un élément clé du débat sur la réforme. Il doit garder son sens actuel : un diplôme national, évalué par des examinateurs extérieurs à partir d'épreuves établies nationalement sur des programmes nationaux et rester premier grade universitaire. C'est ce qu'ont exprimé la majorité des enseignants et des lycéens.

Le bac peut évoluer mais sa cohérence est liée à celle des séries et le niveau de culture commune acquis serait remis en question par des parcours individualisés. En lisant les projets portés par d'autres organisations, nous sommes inquiets : réduction du nombre d'épreuves, évaluation « interne », « par compétences », définition locale d'une partie des contenus... On s'orienterait alors vers la définition de diplômes maison qui ne mettraient pas les jeunes en situation d'égalité face à la poursuite d'études et risqueraient de remettre en cause le maintien du diplôme comme premier grade universitaire (voir l'appel des 20 et la réponse du SNES sur le site).



amont par un travail en documentation. Ces travaux sont identifiés dans les disciplines de spécialité et/ou d'enseignements généraux. Tous les enseignements doivent bénéficier d'un horaire en petits groupes, ce qui suppose une dotation professeur bien supérieure à la dotation élève.

Les contenus des disciplines devront être retravaillés. Cela exige qu'on associe étroitement les enseignants à l'élaboration des programmes. Une telle architecture peut permettre de concevoir de nouvelles séries (arts, EPS-APS, LV...). ■

DÉVELOPPER LA VOIE TECHNOLOGIQUE, VOIE DE RÉUSSITE

Aux côtés des voies professionnelle et générale, l'existence d'une voie technologique et son développement restent totalement d'actualité car celle-ci a prouvé sa capacité à faire réussir et qualifier aux plus hauts niveaux de nombreux jeunes, défi qui est à poursuivre compte tenu des enjeux économiques et sociaux de plus en plus prégnants.

Ceci a été possible grâce à l'originalité des démarches et des enseignements propres à cette voie mais aussi grâce à une diversité en son sein, totalement en phase avec les champs technologiques existants et à venir. Cela explique que nous soyons attachés à la reconnaissance des différents pôles : ST2S, STL, STI, STG...

Il faut poursuivre la réflexion sur leurs spécificités, s'appuyer sur leurs atouts, anticiper les évolutions nécessaires.

Il reste tant à faire !

STI : pour une réforme ambitieuse

La question de l'attractivité des formations industrielles doit être posée sans tabou : pourquoi les jeunes s'en éloignent-ils ?

Certes les fermetures d'entreprises, certes les délocalisations, certes l'image dévalorisée des métiers de l'industriel, certes... Mais en terme de formation la responsabilité en incombe principalement aux ministères successifs qui n'ont jamais considéré ces formations à la hauteur des enjeux, qui ont joué le pourrissement en espérant, peut-être inconsciemment, que les séries industrielles disparaissent naturellement faute d'élèves. Pourtant les emplois sont là, dans les secteurs de la conception/production mécanique, de la maintenance, de l'informatique, du bâtiment-génie civil...

Nous le disons sans ambages : le ministère, en refusant une réforme ambitieuse de la série STI, est responsable de la situation dans laquelle se trouvent ces formations, de l'échec de certains élèves, d'une partie du taux de chômage des jeunes.

Le SNES propose une réforme qui permet à ces formations de :

- garder un ancrage fort avec les réalités industrielles ;
- donner sens aux apprentissages en construisant en synergie les enseignements technologiques et généraux ;
- faire réussir davantage de jeunes vers les plus hauts niveaux de diplômes et de qualification.

Ce projet devrait s'inscrire dans une politique de promotion des formations de la voie technologique industrielle respectant les spécificités des séries actuelles et ouvrant des débouchés valorisants en terme de poursuites d'études.

Sciences et technologies de laboratoire ; ou comment attirer les jeunes vers les sciences autrement

Nombre de débats tournent autour de la question des biotechnologies. À ces questions de société incontournables, la voie technologique propose des éléments de réflexion grâce à la série STL.

En abordant la biochimie, la microbiologie, la biologie humaine, cette formation permet aux élèves, par des méthodes inductives, l'acquisition de savoir-faire et de compétences analytiques, et à partir de là de connaissances théoriques nécessaires pour la maîtrise de ces techniques. Il s'agit donc d'une véritable formation scientifique par les biotechnologies. Au moment où l'on dit manquer de scientifiques, c'est un atout à ne pas négliger.

Les séries arts appliqués et hôtellerie devraient également faire l'objet d'une sérieuse discussion.

Accueillant des jeunes qui ont un réel projet et menant vers de très hautes qualifications (bac +2 à bac +4), elles sont souvent présentes dans des établissements à renommée internationale ! Comment un ministre pourrait-il les négliger ?

STG-ST2S : donner une chance aux réformes !

Du chemin a été parcouru depuis la mise en application de la réforme de la série Sciences et technologies de la gestion (STG) à la rentrée 2006. Deux sessions du nouveau bac STG, mais aussi de nouveaux contenus et nouvelles épreuves à préparer qui furent l'occasion pour les collègues de mesurer l'écart entre la réalité et le souhaitable, l'ampleur du travail à réaliser pour réduire cet écart. Certes, il fallait valoriser la série, rénover les contenus. Mais trouver une issue positive suppose que l'on n'en rabatte pas sur des exigences qui ne peuvent être atteintes que si les méthodes pédagogiques qui ont fait le succès de ces enseignements sont maintenues, voire développées. Méthodes actives et mises en situation supposent que les questions des effectifs, de la mise à disposition de matériels, d'outils et de supports pédagogiques, de formation des collègues, ne soient pas considérées comme secondaires mais bien centrales.

Cela passe aussi par la reconnaissance des enseignements technologiques tertiaires et des spécialités qui soit en phase avec la réalité et anticipe les besoins importants en matière de production de services, qui soit en capacité de fournir des



personnels qualifiés susceptibles de peser positivement dans l'évolution de ces activités et qui réponde à une vraie demande des jeunes de formation dans ce secteur.

Troisième série de la voie technologique par ses effectifs (25 000 élèves en Terminale dont 9,4 % de filles), la filière Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) vient d'être rénovée afin de permettre une meilleure préparation aux poursuites d'études et notamment en BTS. C'est une réponse à la pénurie de personnel qualifié dans les organismes sanitaires et sociaux, et aussi aux besoins grandissants de la population.

La plupart des élèves de la série SMS/ST2S affichent dès la classe de Seconde leur intérêt pour ces formations et les métiers auxquels elles conduisent. Il s'agit donc principalement d'une orientation choisie par des jeunes qui, grâce à ce cursus, atteignent souvent de hauts niveaux de qualifications.

L'enjeu de la réforme est double : conserver la spécificité de la série et faire réussir encore davantage de jeunes. Cela suppose de leur donner les moyens d'acquérir cette culture médico-sociale, de tenir compte de leur histoire scolaire et de développer des pédagogies qui font le lien entre enseignements technologiques et généraux. N'est-ce pas l'objectif de la rénovation ? La remettre en cause aujourd'hui serait une erreur incompréhensible ! ■

On a le droit de rêver

S'il est nécessaire d'améliorer l'existant, il n'est pas exclu de réfléchir aux possibilités de formation sur d'autres champs technologiques : à l'image de nos collègues d'EPS qui portent l'idée d'une série dans le champ de l'éducation et des activités physiques et sportives, pourquoi pas un champ technologique de l'information, du développement durable, des ONG... Dont les programmes comporteraient des projets, des techniques, des enseignements disciplinaires... On a le droit de rêver !

LE TRAVAIL EN GROUPES : POUR QUOI FAIRE ?

Le travail en groupes permet de travailler des dimensions spécifiques du contenu de chaque discipline, et/ou de les travailler dans un autre cadre que celui de la classe complète. Il ne peut être une compensation pour des effectifs surchargés.

La revendication de la réduction des effectifs de classe reste prioritaire. Les conditions de la prise de parole des élèves, de la formalisation verbale, du « débat scientifique » et de la controverse, ne peuvent être limitées aux heures en groupes. On ne peut associer exclusivement travail en groupe et différenciation des pratiques, qui peut avoir lieu en classe complète et qui doit être interrogée : si elle se fonde sur le « niveau » des élèves, elle renforcera les difficultés qu'elle veut résoudre, en « donnant moins à ceux qui ont moins », contribuant à la fabrication des inégalités sociales à l'école.

TRANSMISSION DES SAVOIRS

Les groupes *dédoublés* sont l'occasion d'un travail sur les « méthodes » (intellectuelles et pratiques) sans le dissocier de celui sur les savoirs : on ne peut attendre des élèves qu'ils les maîtrisent sans leur en donner les moyens. Il s'agit de démarches communes à toutes les disciplines dans leur principe : analyser un document, mener un protocole de recherche, construire une argumentation, synthétiser des informations disparates... Il s'agit aussi de méthodes pour l'autonomie dans le travail : faire des fiches, prendre des notes, cela s'apprend.

Un travail en groupe de *taille très réduite* peut avoir d'autres objectifs. « Remédiation » ? « Soutien » ? Mais cela peut stigmatiser les élèves concernés, et faire vite oublier qu'il vaut mieux prévenir la difficulté. **On pourrait plutôt imaginer un dispositif qui, avec un quart de la classe, consisterait par exemple à faire une recherche « complète », sur le mode des**

TPE ? On travaillerait des savoir-faire documentaires, en variant le contexte d'apprentissage, permettant ainsi de résoudre autrement certaines difficultés.

« SUIVI INDIVIDUALISÉ » DES ÉLÈVES

Sans regrouper les élèves par niveau, il faut rendre plus automatiques les situations d'apprentissage où l'enseignant observe l'élève en train de travailler pour mieux saisir ses éventuels blocages. C'est en effet dans le cadre de l'activité intellectuelle « en train de se faire » que les difficultés de compréhension se manifestent le plus clairement, et qu'on peut mieux les repérer pour y remédier.

UNE SOLUTION MIRACLE ?

La diversification des situations d'apprentissage favorisera la réussite de tous. Mais elle ne peut dispenser d'une réflexion sur les pratiques en « classe complète » (par exemple,



les effets sociaux des pédagogies qui ont tendance à morceler les tâches intellectuelles). Le groupe est l'occasion de travailler certaines démarches intellectuelles nécessaires à l'appropriation des savoirs, et d'effectuer ce travail dans un cadre permettant la remédiation sans externaliser cette tâche. Si l'enseignant est seul qualifié pour ces tâches, ce n'est pas en contradiction avec la nécessité absolue du travail collectif de l'équipe éducative. ■

États généraux du lycée du 29 novembre 2008

Lors de la table ronde des états généraux organisés par les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP et SNUPDEN), Stéphane Bonnéry⁽¹⁾ a répondu à la question « *Quels seraient pour vous les trois axes majeurs d'une réforme du lycée ?* ». Extraits

Répondre à la question : pour quel élève travaille-t-on ?

La vision qui nous est imposée est la suivante : il y aurait d'un côté les élèves « brillants », la lumière brille déjà en eux. Ceux-là seraient le modèle, et on fait ce que l'on peut pour les autres, on met en place des dispositifs d'aide au lieu de penser ce que le système « normal » devrait faire : allumer la lumière scolaire partout. Or, d'après les statistiques de la DEPP, au niveau collège, donc avant le tri social de la fin de scolarité obligatoire, le parent référent, en général le plus diplômé des deux, est dans 54 % des cas ouvrier, employé ou sans activité. Le modèle qui pilote les programmes s'adresse-t-il à ce modèle d'élève ? Ce modèle d'élève pèse-t-il dans les dispositifs pédagogiques ?

Penser l'articulation entre l'individuel et le collectif

Choix des parcours ou conception de l'élève, l'individualisation entraîne une division du corps social et une mise en compétition... Il faut se battre contre l'idée même d'aide, surtout individualisée, qui suppose que la difficulté vient de l'élève lui-même. On évite de se poser la question sociale : comment éviter l'échec en amont ?

« À chacun son école selon ses dispositions initiales » : on enferme ainsi les élèves dans leur identité d'origine en les privant de voir l'intérêt

d'autres références culturelles dont les milieux populaires ont été privés pendant des siècles. Un grand danger guette notre société, quand les jeunes, par désillusion d'avoir raté les apprentissages, pensent que la philo, les maths, l'histoire, l'économie, etc. sont « *des savoirs pour les riches, pour les bouffons ou pour les blancs* ». Cette politique éducative divise la société... pour mieux donner le pouvoir à court terme à l'exploitation et à la domination... Mais c'est dangereux pour la survie la société.

Réfléchir à l'ampleur et la nature des réformes pour l'école

Les syndicats font de la résistance. C'est bien mais cela a des limites. Rien ne peut changer sans proposer une alternative. Il faut reprendre les grandes questions et apporter des réponses : comment veut-on former le futur homme, citoyen, travailleur, dans la société d'aujourd'hui ? Il me semble qu'il est nécessaire d'imaginer un nouveau plan Langevin-Wallon. Il faut porter l'alternative sur quel homme ou quel travailleur on veut former, avec des connaissances qui dépassent les multiples tâches du poste de travail, qui évolueront au cours de la vie. Il faut une nouvelle ambition sociale.

(1) La transcription complète de son intervention est disponible sur le site du SNES.